

Observation n°231 du 14/04/2023

**Madame la Commissaire Enquêteur,**

Je suis habitant de la Vienne et suis opposé au projet éolien de Doussay. Je vous expliquerai la raison dans cette contribution.

Il existe une association dont la mission est de protéger les mammifères dont un bon nombre d'espèces est menacé. Cette association s'appelle la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères). La SFEPM, dans ses publications, souligne le danger que représente les éoliennes pour les chauves-souris et recommande un certain nombre mesures pour la prise en compte de celles-ci dans le choix de la taille des éoliennes. Je cite ici une de ses recommandations :

« De proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m. Les résultats de Dürr 2019 montrent que pour les éoliennes à diamètre de rotor > 90 m, le nombre moyen de mortalités chute au-delà de 50 m de garde au sol, mais il reste supérieur au nombre moyen de mortalités pour les plus petits rotors.

« Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, **il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m.** »

Autrement dit, la garde au sol (càd, l'espace entre le bas des pales et le sol) est un point essentiel pour la survie des mammifères volants. La MRAe dans son avis a souligné ce point, confirmant les recommandations de la SFEPM : dans le projet de Doussay, les modifications proposées de la géométrie des aéro-générateurs font que la garde au sol pourrait causer des impacts **significatifs**. Ainsi, les chauves-souris, dont le vol est bas, subiront un risque important de collision, à telle enseigne que la MRAe estime nécessaire **une évaluation environnementale précise** sur ce point.

En conclusion, ce projet ne prend pas en compte la survie des chauves-souris et donc doit être refusé.

David Manson, membre de la LPO de la Vienne